

PARIS : Le Groupe RAMSAY GÉNÉRALE DE SANTÉ verse une « PRIME MACRON » exceptionnelle à ses salariés français

PARIS : Le groupe Ramsay Générale de Santé annonce le versement d'une prime exceptionnelle, dite « prime Macron » à l'ensemble de ses salariés français dont la rémunération est inférieure à 40 000 € bruts.



Nous prenons soin de vous

À la suite de l'invitation du Président Emmanuel MACRON, le 10 décembre dernier, des entreprises françaises à verser une prime à leurs employés afin de soutenir leur pouvoir d'achat, le groupe Ramsay Générale de Santé, premier groupe pan européen de soins de proximité et d'hospitalisation privée,

annonce le versement d'une prime exceptionnelle, dite « prime Macron » à l'ensemble de ses salariés français dont la rémunération est inférieure à 40 000 € bruts.

Cette prime exceptionnelle exonérée de toutes charges sociales et non soumise à l'impôt sur le revenu, comme le prévoit la loi du 24 décembre 2018 « portant mesures d'urgences économiques et sociales », sera versée au plus tard le 31 mars 2019 et s'élèvera à :

250 € pour les salariés à temps complet dont la rémunération annuelle brute 2018 n'a pas dépassé 25 000 € ;

200 € pour les salariés à temps complet dont la rémunération annuelle brute 2018 était supérieure à 25 000 € et n'a pas excédé 40 000 €.

Dans un contexte difficile de 5 années de baisse continue des tarifs hospitaliers imposée par le Ministère de la Santé, qui touche à la fois le secteur public et le secteur privé, et malgré l'incertitude quant à la politique tarifaire nationale qui sera mise en place en 2019, le groupe Ramsay Générale de Santé s'inscrit dans une démarche en faveur des salariés pour lesquels l'amélioration du pouvoir d'achat est une véritable préoccupation.

Pascal Roché, Directeur Général de Ramsay Générale de Santé – Capio

Le montant de la prime allouée aux salariés du groupe sera ajusté au prorata de leur présence dans l'entreprise en 2018, en cas d'arrivée en cours d'année, de temps partiel ou d'absence au cours de l'année. En outre, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ne se substituera pas aux négociations annuelles obligatoires en cours ou à venir.

Liste des établissements Ramsay Générale de Santé et Capio concernés par cette annonce à retrouver en téléchargement.

> Lire la suite...

<http://anws.co/bzYyI/{b0147155-521d-487f-a5b8-275d18d65b62}>